

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Météo-France

**Décision n° 2550 du 17 avril 2009 fixant au titre de l'année 2009, la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves du concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie**

NOR : DEVK0913105S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 65-184 du 5 mars 1965 modifié relatif au statut particulier des ingénieurs des travaux de la météorologie, et notamment ses articles 7 et 8 ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1976 modifié fixant les modalités d'organisation et le programme de l'examen professionnel pour le recrutement d'ingénieurs des travaux de la météorologie ;

Vu la décision du 22 décembre 2008 autorisant au titre de l'année 2009, l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Les candidats dont les noms figurent sur la liste ci-dessous sont autorisés à se présenter aux épreuves du concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie ouvert par décision susvisée (20 candidats) :

ALBERT-AGUILAR Alexandre ;  
BOISGONTIER David ;  
BONTEMS Kévin ;  
BOCQUET Jacques ;  
CALLEJA Benoît ;  
CARRIERE Nicolas ;  
CASSIGNAT Christophe ;  
DELPLANQUE Alain ;  
JALTON GRINENWALD Sophie ;  
LE DUC Mickaël ;  
LECOQ Kévin ;  
MARTEL Alexandre ;  
MERZISEN Hugo ;  
PARROT Olivier ;  
PELUHET Philippe ;  
PROUCHET Pierre ;  
SABATIER Hubert ;  
SANCHEZ Christian ;  
SOREL Matthieu ;  
ZAMO Mickaël.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 17 avril 2009.

Pour le président-directeur général  
de Météo-France et par délégation :  
*Le directeur des ressources humaines,*  
Y. FERRY-DELETANG